

formes (monuments, langue, coutumes) font également partie de l'environnement humain, il convient d'accorder tous les soins et toute l'attention nécessaires à leur protection et à leur sauvegarde.

Dans ce même contexte, le processus de Bergen peut être considéré comme un premier pas vers l'adoption d'un modèle à suivre à l'avenir dans les processus décisionnels internationaux relatifs à des questions d'environnement, en particulier pour le suivi du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et dans les préparatifs de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement.

- c) Il incombe à tous les secteurs de la société de faire prendre conscience des problèmes d'environnement. Il faut les encourager à bien informer leurs membres et le grand public des enjeux du développement durable, et à le faire de manière responsable. On évitera ainsi d'être trop alarmiste et de sous-estimer les risques auxquels l'environnement est exposé. On atteindra en partie cet objectif en créant des instances appropriées pour le dialogue avec la communauté scientifique et en publiant les résultats des travaux scientifiques en termes intelligibles.

La communauté scientifique a l'obligation impérative de fournir les meilleurs renseignements possibles et d'expliquer clairement la nature des connaissances scientifiques et la certitude de l'incertitude. Les scientifiques ont l'obligation de faire part des résultats de leurs travaux de recherche et de leurs connaissances aux autres pays et à l'ensemble des responsables. Ils doivent être autorisés à faire des recherches et à en publier les résultats quelles que soient les conséquences de leurs prévisions et de leurs analyses. Les scientifiques ont le devoir d'écouter les craintes et les aspirations du public et d'en tenir compte dans leurs recherches. Ils devraient favoriser les échanges nationaux et internationaux de renseignements scientifiques au sujet de l'environnement et la collaboration scientifique internationale pour un développement durable.

- d) Il convient d'appuyer et de renforcer les organismes de sciences et techniques naturelles et sociales gouvernementaux et non gouvernementaux pour qu'ils puissent rassembler et analyser des données sur l'environnement et accroître leur capacité de recherche-développement. Une surveillance internationale de ces efforts, conjuguée à une coopération accrue et à un plus large transfert de connaissances et de techniques, est indispensable et doit être appuyée par des moyens pratiques dans tous les pays de la CEE.
- e) Il faudrait élargir et renforcer l'usage des études d'impact sur l'environnement afin d'examiner les conséquences et les risques probables des politiques, des projets ou des